

Michel SAUVAGE
23, rue de la Cigogne
45490 TREILLES en GATINAIS

Treilles en Gâtinais, le 8 Juin 2020

Madame Emilie LENARDUZZI
MAZARS Concertation
61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

Monsieur Laurent GUILLAUME
VSB Energies Nouvelles
74 c, rue de Paris
35000 RENNES

Monsieur Steve MULLER
INTERVENT
3, Boulevard de l'Europe
68100 MULHOUSE

Lettre recommandée avec AR et envoi par mail

OBJET : Projet éolien Courtempierre Treilles Gondreville, votre démarche de concertation

Madame, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre lettre d'information n° 4 envoyée par mail le 15 mai 2020 et de la vidéo associée.

Ces documents, comme ceux précédemment reçus (lettres d'information et comptes rendus) font largement état et grand cas d'une démarche de concertation volontaire initiée par les sociétés VSB et Intervent avec le concours de Mazars Concertation.

J'ai voulu croire à la sincérité de cette démarche de concertation en participant à toutes les réunions organisées par Mazars à Gondreville. J'ai malheureusement dû me rendre rapidement à l'évidence : cette soi-disant démarche de concertation, les documents qui en ressortent et la formulation choisie ne sont qu'un habillage visant à faire croire à des tiers et à l'Administration que les habitants des villages concernés sont favorables à votre projet.

Aucune véritable concertation n'a été initiée durant ces rencontres qui se sont révélées être en fait des réunions de distillation d'informations (parfois fausses), de promotion du projet et d'intoxication.

Je qualifie les sujets abordés durant ces réunions de "secondaires" ou "de seconde phase", non parce qu'ils sont dénués d'intérêt mais parce qu'ils sont relatifs au développement détaillé du projet comme si le principe même de celui-ci avait été préalablement débattu et validé, ce qui n'a pas été le cas.

Au passage, je vous invite, comme l'ont déjà fait les représentants de l'Association PRO-T-G, à vous remémorer la définition du mot "concertation".

La première étape d'une véritable concertation aurait été de débattre autour de la question :

- acceptez-vous que des éoliennes soient installées sur le territoire de votre commune ?

ou, à minima :

- à quelle distance des habitations de votre commune accepteriez-vous que des éoliennes soient installées ?

En lieu et place de ce processus, vous nous avez présenté durant la réunion de décembre 2019 deux plans d'avant-projets d'implantation et avez souhaité que les participants à cette réunion à effectif volontairement limité "choisissent". La réaction a été unanime : "ni l'un ni l'autre, nous ne voulons pas d'éoliennes". Réponse non retranscrite dans le compte-rendu ni prise en compte dans la suite de la démarche.

Concernant la distance entre habitations et éoliennes, vous avez systématiquement refusé de discuter de la théorie des "10 fois la hauteur" en y opposant avec obstination votre choix d'une distance de 500 mètres (voire d'une variante à 800 mètres) qui respecte une réglementation obsolète fixant cette distance à 500 mètres minimum.

Nous n'avons manifestement pas la même conception d'une démarche de concertation.

Autre point : une démarche de concertation ne peut qu'être basée sur le respect des personnes et de leurs préoccupations en regard du sujet en discussion. Le cynisme de Monsieur Guillaume qui déclare dans l'interview vidéo (time pt 17' 45'') que les mesures compensatoires et les rentrées fiscales donneront aux communes les moyens de réaliser des aménagements améliorant la vie de tous et réduisant les petits désagréments du quotidien ... est inacceptable.

Comment est-il possible, dans une démarche de concertation, de qualifier de petit désagrément la transformation d'un cadre de vie rural, tranquille et 100% naturel en une zone industrielle constituée d'un parc de machines laides, bruyantes, néfastes, anti-économiques, anti-écologiques et parfaitement inutiles puisque ne produisant de l'énergie que par intermittence et sans possibilité de pilotage ?

Comment est-il possible, dans une démarche de concertation, de qualifier de petit désagrément la baisse importante de la valeur de nos biens immobiliers voire l'impossibilité de trouver des acquéreurs potentiels ? Réalité démontrée par des participants ayant travaillé le sujet et balayée d'un revers par Monsieur Guillaume sur la base d'arguments totalement fantaisistes (voir page 13/40 du CR de la réunion du 19 février 2020);

En espérant que les prochaines réunions n'auront pas de "concertation" que le nom et qu'il sera possible d'y débattre des données essentielles du projet dont le choix même de la zone d'implantation et de la distance aux habitations.

Meilleures salutations,

Michel SAUVAGE

emilie.lenarduzzi@mazars.fr

Laurent.guillaume@vsb-energies.fr

s.muller@intervent.fr